

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2025 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2025.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL,
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Jérôme HERNANDEZ,
Jean-Marc ROBERT.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Béatrice SARTRON, Sarah TOVAR
a donné procuration à Valérie VIGIER, Mrs Christophe COTTIN,
Louis DUCARRE a donné procuration à Éric CHOLLET-GABARD,
Philippe LANCUENTRE, Nicolas LACROIX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie NAU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

1. PRESENTATION DE LA NOUVELLE ASSOCIATION

Une nouvelle association s'est créée sur la commune, Handicaps invisibles 33. Le bureau de cette association se compose de 6 personnes. L'objectif de cette association est la prévention, l'accompagnement, la sensibilisation, la mixité. Des animations sont prévues par l'association.

2. TARIF CANTINE RENTRÉE 2025-2026

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour la rentrée scolaire 2025-2026 le prix du repas servi au restaurant scolaire de PERISSAC à compter du 1^{er} septembre 2025 de 2,65 € à 2,70 €.

3. PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure de la modification du PLU est à l'arrêt jusqu'à la prochaine élection municipale.

4. MULTISPORT RENTRÉE 2025-2026

Il est proposé d'ajouter un créneau supplémentaire de 45 minutes pendant la pose méridienne pour les plus petits. Le conseil municipal accepte de reconduire le multisport à la rentrée 2025-2026 et de rajouter ce créneau.

5. PANNEAU PUBLICITAIRE

Deux devis sont présentés pour un panneau lumineux d'information, double face, d'un devis achat d'un montant de 17 000.00 € H.T. garanti 2 ans avec une maintenance de 1 250.00 €/an sur 3 ans et d'un devis location d'un montant de 425.00 € H.T. mensuel soit 25 000.00 € H.T sur 5 ans.

Le devis achat est accepté à l'unanimité.

6. VALIDATION NOUVELLE NOMINATION DES RUES

La nouvelle nomination des rues est acceptée à l'unanimité.

.../...

7. L'ASSOCIATION BRAHIM BOXING DEMANDE UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Afin de définir les besoins de l'association et le montant de la subvention à accorder, le conseil municipal demande le bilan financier et le coût du projet d'achat du ring.

8. QUESTION DIVERSE

- Une subvention annuelle d'un montant de 300.00 € est accordée pour l'association Handicaps Invisibles33.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER